## Francesca Magistro

## Le droit à un environnement sain revisité

Étude de droit suisse, international et comparé



## Table des matières

PRÉ	FACE	IX
REN	MERCIEMENTS	XI
SON	MMAIRE	XIII
TAE	BLE DES ABRÉVIATIONS	XVII
INT	RODUCTION GÉNÉRALE	1
TIT	RE PREMIER : LES NOTIONS	5
I. II.	IntroductionL'environnement	7
III. IV.	« Sain » Le « droit à »	
V.	Un droit fondamental sui generis	
<b>А</b> .	Introduction	15
B.	Les trois générations des droits humains	15
C.	Un droit transgénérationnel	17
VI.	Conclusion	
	RE DEUXIÈME : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNATIONAL	21
I.	Introduction	23
II.	Les sources	23
A.	Introduction	23
В.	Les sources directes	24
1.	Introduction	
2.	Les Nations Unies	
a.	Introduction	24
b.	Les Conférences des Nations Unies sur l'environnement :	
	les origines du droit à un environnement sain	25
i.	Introduction	25
ii.	La Déclaration des Nations Unies sur l'environnement de 1972 :	
	l'émergence du droit à un environnement sain	25

iii.	La Déclaration de Rio sur l'environnement et	
	le développement de 1992 : le concept de « vie saine »	29
iv.	La Déclaration du Sommet mondial pour le	
	développement durable de Johannesburg et	
	la Déclaration de Rio+20 : le statu quo	31
c.	Les organes chargés des droits humains en vertu	
	de la Charte des Nations Unies	31
d.	La Convention d'Aarhus	34
3.	L'Afrique	36
4.	L'Amérique	41
5.	L'Europe	43
a.	L'absence de consécration expresse	
b.	Les projets du Conseil de l'Europe pour l'élaboration	
	d'un protocole additionnel à la CEDH consacrant le	
	droit à un environnement sain	45
i.	Le premier projet du Conseil de l'Europe : la protection	
	contre les atteintes provenant des conditions naturelles	45
ii.	Le deuxième projet du Conseil de l'Europe :	
	la reconnaissance d'un environnement sain et viable	46
iii.	Le troisième projet du Conseil de l'Europe : le droit à un	
	environnement sain, viable et digne	47
iv.	Le quatrième projet du Conseil de l'Europe : le droit à un	
	environnement sain	48
v.	La nécessité d'un protocole additionnel	49
6.	Les États arabes	50
7.	L'Asie	51
8.	Synthèse	52
C.	Les sources indirectes	53
1.	Introduction	53
2.	Le droit à la vie	54
a.	Introduction	54
b.	Les Nations Unies	
i.	Le Comité des droits de l'homme	
ii.	Le Comité des droits de l'enfant	
c.	L'Amérique	58
d.	L'Europe	59
3.	L'interdiction de la torture et des traitements inhumains	
	ou dégradants	
4.	Le droit à la santé	
a.	Introduction	
b.	Les Nations Unies	69
i.	Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels	69

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard	
des femmes	71
Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	72
Le Comité des droits de l'enfant	74
L'Europe	75
La Charte sociale européenne et la	
Charte sociale européenne révisée	<i>7</i> 5
•	
•	
•	
•	
L'exemple de la Cour européenne des droits de l'homme	120
Introduction	123
•	
	127
•	
La participation du public au processus décisionnel	141
	152
	des femmes

A.	Introduction	152
B.	La liberté d'expression	152
C.	La garantie de la propriété	154
D.	Les droits procéduraux	155
1.	Introduction	155
2.	Le droit à un procès équitable	155
a.	Le caractère civil	156
b.	L'exécution des décisions judiciaires définitives et exécutoires	156
c.	Le lien suffisamment direct	157
d.	La base conventionnelle pour le recours des ONG	158
3.	Le droit à un recours effectif	161
4.	Le droit à la liberté et à la sûreté	162
V.	L'environnement en tant qu'intérêt général	163
VI.	Les concepts modérateurs du contrôle : l'exemple de la	
	jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	169
A.	Introduction	
В.	La marge d'appréciation	169
C.	Le principe de proportionnalité	172
D.	La marge d'appréciation, le principe de proportionnalité et	
	l'environnement protégé par ricochet	174
E.	La marge d'appréciation, le principe de proportionnalité et	
	L'onvironnement en tent qu'intérât cénéral	176
	Tenvironiement en tant qu'interet general	1/0
VII.	l'environnement en tant qu'intérêt général  Conclusion	170
	Conclusion	177
TITI	Conclusion RE TROISIÈME : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN	177
TITI EN I	Conclusion RE TROISIÈME : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE	177 185
TITI EN I I.	ConclusionRE TROISIÈME : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE	177 185 187
TITI EN I I. II.	ConclusionRE TROISIÈME : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE Introduction Un bref état des lieux	177 185 187
TITI EN I I.	Conclusion	177 185 187 187
TITI EN I I. II. III.	Conclusion	177 185 187 187
TITI EN I I. II. III. A.	Conclusion	177 185 187 191 191
TITI EN I I. III. A. B.	Conclusion	177 185 187 191 191 193
IIII. III. A. B. C.	Conclusion	177 185 187 191 191 193 195
IIII. III. A. B. C. D.	Conclusion	177 185 187 191 193 195 196
IIII. III. A. B. C. D. E.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole	177 185 187 191 193 195 196 198
I. II. III. A. B. C. D. E. F.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse	177 185 187 191 191 195 196 198
IIIII.  II. III. A. B. C. D. E. F. IV.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution française  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse	177 185 187 191 193 195 196 198 199
IIIII.  II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux	177 185 187 191 191 195 196 198 199
IIII II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A. B.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution française  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse  Introduction  Le droit international liant la Suisse	177 185 187 191 191 195 196 198 199 199
I. II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A. B. C.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse  Introduction  Le droit international liant la Suisse  La question de la constitutionnalisation sur le plan fédéral	177 185 187 191 191 195 196 198 199 199 200
I. II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A. B. C. 1.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse  Introduction  Le droit international liant la Suisse  La question de la constitutionnalisation sur le plan fédéral  La place de l'environnement dans la Constitution fédérale	177 185 187 191 191 195 196 199 199 200 202
I. II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A. B. C. 1. 2.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse  Introduction  Le droit international liant la Suisse  La question de la constitutionnalisation sur le plan fédéral  La place de l'environnement dans la Constitution fédérale  Une idée pas si nouvelle	177 185 187 191 191 195 196 199 199 200 202 202
I. II. III. A. B. C. D. E. F. IV. A. B. C. 1.	Conclusion  RE TROISIÈME: LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN  DROIT INTERNE  Introduction  Un bref état des lieux  Un aperçu de la situation en droit belge, français, portugais, italien et espagnol  Le droit à un environnement sain et la Constitution belge  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution portugaise  Le droit à un environnement sain et la Constitution italienne  Le droit à un environnement sain et la Constitution espagnole  Synthèse  Le droit à un environnement sain en droit suisse  Introduction  Le droit international liant la Suisse  La question de la constitutionnalisation sur le plan fédéral  La place de l'environnement dans la Constitution fédérale	177 185 187 191 191 195 196 199 199 200 202 203

1.	Le droit à l'information environnementale	. 212
a.	L'information active	. 213
b.	L'information passive	. 215
2.	Le droit de participation au processus décisionnel	. 216
3.	Le droit de recours	
a.	Les particuliers	
b.	Les organisations de protection de l'environnement,	
	de la nature et du paysage	. 219
c.	Les collectivités	
F.	Le droit à un environnement sain dans	
	la jurisprudence fédérale	. 222
G.	Le droit à un environnement sain au niveau cantonal :	
	la Constitution genevoise pionnière	224
1.	Introduction	
2.	L'interprétation littérale	
3.	L'interprétation historique	
4.	Les interprétations finaliste et systématique	
v.	Conclusion	
тт	RE QUATRIÈME : VERS UN DROIT À UN	
	VIRONNEMENT SAIN EFFECTIF	225
ETA A		
I.	Introduction	237
II.	La nécessité d'une consécration expresse du droit à un	
	environnement sain justiciable	
A.	En droit international	
B.	En droit suisse	
1.	Introduction	
2.	L'adoption d'un droit ou d'un principe constitutionnel	
a.	L'institution d'un droit subjectif	
b.	L'institution d'un principe	
3.	La reconnaissance d'un droit constitutionnel non écrit	242
a.	Généralités	
b.	Les conditions de la reconnaissance	
c.	L'application des conditions au droit à un environnement sain	245
III.	Vers la relativisation de l'anthropocentrisme	246
A.	Introduction	246
B.	De l'anthropocentrisme à l'émergence des droits de la nature	247
1.	Un droit aujourd'hui anthropocentrique	247
2.	L'émergence des droits de la nature	248
a.	Les droits de la nature en droit international	248
b.		
_	Les droits de la nature en droit interne	
C.		
C. 1.	Les différentes approches en éthique environnementale	. 255

3.	L'anthropocentrisme moral	258
4.	Le pathocentrisme	259
5.	Le biocentrisme	
6.	L'écocentrisme	260
7.	L'applicabilité de plusieurs approches	260
D.	Les caractéristiques d'une interprétation anthropocentrique	
	relativisée et transgénérationnelle	261
1.	Introduction	261
2.	Un anthropocentrisme relativisé	262
a.	À l'aune du concept d'harmonie avec la nature	262
b.	À l'aune des principes de précaution et de	
	développement durable	262
3.	Une interprétation transgénérationnelle	264
a.	À l'aune de la prise en compte des générations futures	264
b.	À l'aune du principe de non-régression	266
c.	Une réflexion sur le devoir et la responsabilité	268
4.	L'élargissement de la qualité pour agir	269
IV.	Les conséquences pour le droit suisse	270
V.	Conclusion	273
CO	NCLUSION GÉNÉRALE	275
BIB	LIOGRAPHIE	281
TAI	BLE DES MATIÈRES	319